

DÉCLARATION PRÉALABLE

PROJET

de **CRÉATION**
ou **MODIFICATION** :

➤ **OUVERTURES**

(fenêtres, portes, fenêtres de type velux...)

Les illustrations sont issues de plusieurs dossiers n'ayant pas de lien entre eux.

LISTE DES PIÈCES OBLIGATOIRES DU DOSSIER

📌 forme et nature des informations à apporter sur la pièce

CERFA

1

2

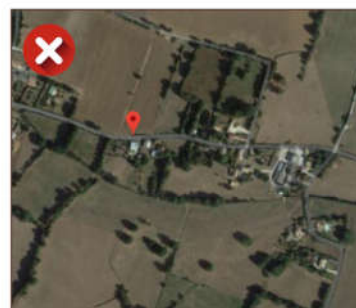
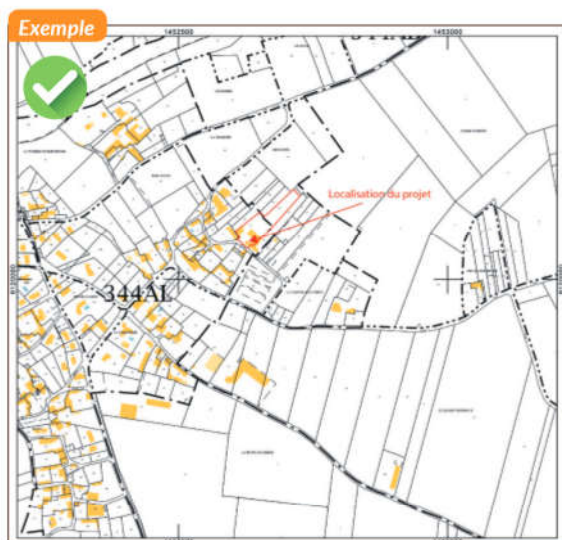
3

- 📌 1 : CERFA (n°13703*06) renseigné et signé
- 📌 2 : Déclaration des éléments nécessaires aux calculs des impositions renseignée (indiquer la surface plancher créée) et signée
- 📌 3 : Fiche autre demandeur : à renseigner si deux demandeurs

À QUOI SERT L'INFORMATION ?

Calcul et recouvrement de la taxe aménagement. Identifier les personnes solidaires dans la mise en œuvre du projet.

DP 1 - PLAN DE SITUATION



📌 Un extrait de plan localisant le projet à l'échelle du quartier/de la rue.

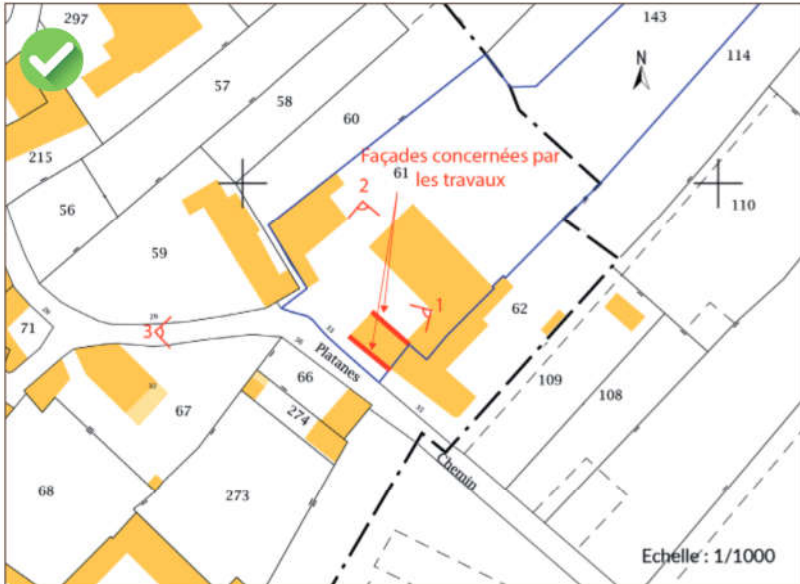
⚠ Pas de photo aérienne

À QUOI SERT L'INFORMATION ?

Permet de localiser le projet au sein de la commune afin d'appliquer les règles d'urbanisme en vigueur au terrain du projet.

Méthodologie : vous pouvez imprimer ce type de plan à partir du site : www.cadastre.gouv.fr

DP 2 - PLAN DE MASSE



Les façades impactées par le projet ne sont pas indiquées

Plan cadastral représentant l'ensemble de l'unité foncière avec les bâtiments existants.

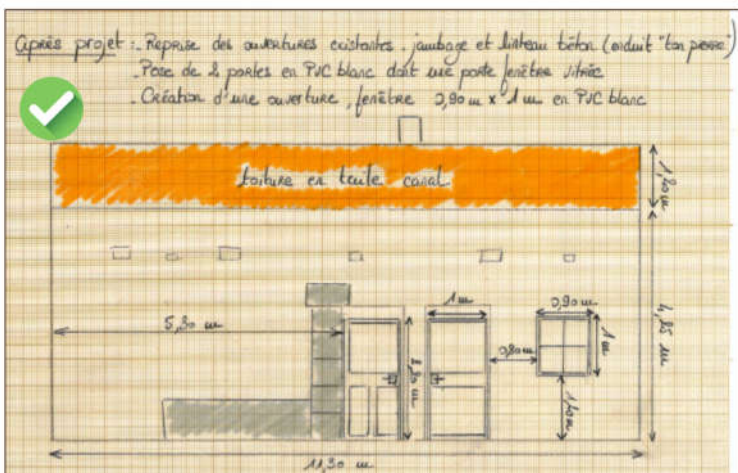
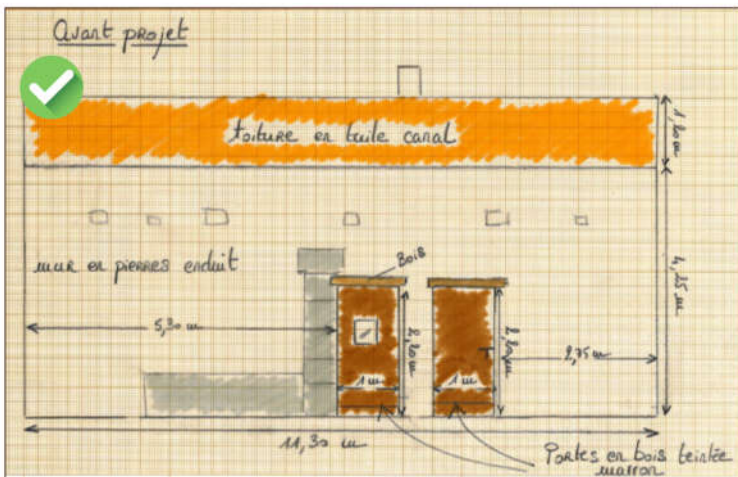
Il faut :

- indiquer le nord et l'échelle,
- localiser le projet en indiquant la ou les façades objet de la modification des ouvertures.

À QUOI SERT L'INFORMATION ?

Permet de localiser les façades concernées par la modification des ouvertures.

DP 4 - PLANS DES FAÇADES



Plans côtés de toutes les façades (ou photographie) avant et après travaux

Il faut :

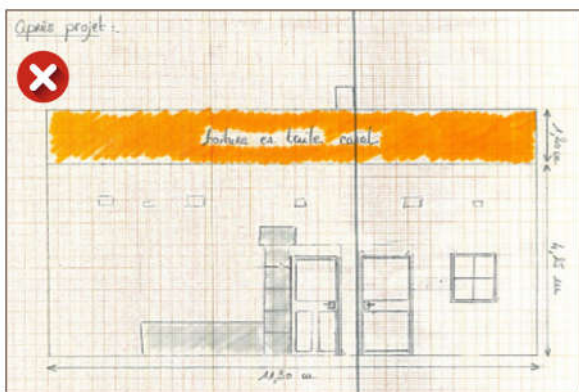
- indiquer les dimensions du projet,
- indiquer les matériaux utilisés,
- indiquer les couleurs utilisées,
- indiquer les détails des façades (pierres apparentes, soubassement, tableau...)

⚠ Dans le cas d'un changement de menuiseries sans modifications des dimensions, un plan de l'existant + une notice des menuiseries futures (couleur et forme) suffisent.

⚠ Les croquis sont admis sous réserve de conserver les proportions (mention à indiquer dans le dossier).

À QUOI SERT L'INFORMATION ?

Permet de s'assurer que le projet s'inscrit dans son environnement paysager et respecte le caractère des lieux ou du bâtiment objet des travaux.



Manque d'informations et plan avant projet

LISTE DES PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES À FOURNIR UNIQUEMENT SI LE PROJET EST :

- visible depuis l'espace public (si non visible, le préciser dans le dossier),
- situé en secteur de protection de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) (Monuments Historiques (MH) ou Site Patrimonial Remarquable (SPR)) et visible ou non depuis l'espace public.

DP 6 - INSERTION GRAPHIQUE



Représentation pas assez précise du projet fini

Document graphique permettant de se projeter sur l'état du bâtiment après travaux.

- ✎ Production graphique numérisée, photo avec calque ou croquis
- ⚠ *Le document doit être réalisé à partir d'une vue prise depuis l'espace public*

i À QUOI SERT L'INFORMATION ?

Permet d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement par rapport aux constructions avoisinantes et aux paysages.

DP 7 - PHOTOGRAPHIE DE PRÈS



Photo prise trop près ne montre pas l'environnement immédiat

Méthodologie : réaliser la photographie en se mettant sur la voie publique et en cadrant la parcelle du projet ainsi que les parcelles voisines

Photographie permettant de cerner les caractéristiques du terrain du projet ainsi que les terrains avoisinants.

- ✎ Reporter les angles de prises de vue sur le plan de masse.

i À QUOI SERT L'INFORMATION ?

Permet d'évaluer la qualité du paysage actuel au sein duquel le projet est envisagé ainsi que son environnement immédiat.

DP 8 - PHOTOGRAPHIE DE LOIN



Méthodologie : réaliser la photographie en se mettant sur la voie publique et en cadrant l'ensemble de la rue



Pas de vue aérienne

Photographie prise depuis l'espace public permettant de percevoir la rue et les constructions environnantes (vue du promeneur).

- Photographie à adapter en fonction de l'ampleur du projet.
- Reporter les angles de prises de vue sur le plan de masse.

i À QUOI SERT L'INFORMATION ?

Permet d'évaluer la qualité du paysage actuel au sein duquel le projet est envisagé ainsi que son environnement plus éloigné.

DP 11 - NOTICE

Exemple

Description de l'existant (matériaux, couleurs)

Description de la méthodologie de mise en œuvre

Description des matériaux, couleurs et des finitions

Réaliser une notice descriptive uniquement en secteur ABF (SPR ou MH)

i Il faut :

- décrire l'existant (matériaux, couleurs)
- décrire la méthode de mise en œuvre

POUR LES FENÊTRES : type de pose (en feuillure, en rénovation, en applique, en tunnel), imposte, modénature...

POUR LES VOILETS : volet battant (type de scellement...), roulant (encastré, sous linteaux, sous linteaux inversé, en façade)

- décrire les matériaux, couleurs et finitions

POUR LES FENÊTRES, PORTES, PORTE DE GARAGE :

- décrire la forme (cintrée, carrée, rectangulaire...),
- décrire le type d'ouvrant,
- décrire les appuis extérieurs,
- décrire la composition des vantaux (présence de petits carreaux, baie vitrée...),
- décrire les matériaux (alu, bois, PVC...),
- décrire les couleurs.

POUR LES VOILETS :

- décrire le type de volet (volet roulant, persienne, volet à projection, volet dauphinois, volet provençal)
- décrire les matériaux utilisés et la couleur (et la répartition si utilisation de plusieurs couleurs)
- décrire tous les éléments composant le volet notamment les battants :
 - o l'ensemble des ferronneries comme les butées, crochet crémaillère, espagnolette, fléau, peinture,
 - o l'écharpe,
 - o la barre,
 - o la verticalité/horizontalité des lames...

i À QUOI SERT L'INFORMATION ?

Permet de vérifier si les matériaux utilisés et les modalités d'exécution sont bien conformes à l'objectif de préservation du bâtiment.